



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

Siège Social

24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16
Email : direction@indre.chambagri.fr

**DECISION DE DELEGATION
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural

Décide

Article 1 :

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Mme Lydie LE ROUX en sa qualité de Directrice Générale de la Chambre d'Agriculture de l'Indre à l'effet de signer au nom du Président :

- les contrats de prestations de services pour les conseils et formations de courte durée.

Article 2 :

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 28 février 2019.

Article 3 :

Tous les documents à caractère financier signés par Lydie LE ROUX dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « pour le Président et par délégation, la Directrice Générale, Lydie LE ROUX ».

Article 4 :

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,
Le 28 février 2019
Le Président,
Robert CHAZE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

Siège Social

24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16
Email : direction@indre.chambagri.fr

**DECISION DE DELEGATION
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural,

Décide

Article 1 :

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Madame Caroline Hélène GODARD en sa qualité de Chef de service à l'effet de signer au nom du Président :

- Les courriers de gestion courante de son service n'ayant aucun caractère financier;
- Les congés déposés par les agents de son service;
- Les ordres de missions et frais de déplacements du personnel de son service.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, l'ensemble des actes cités ci-dessus sera assuré par Mme Lydie LE ROUX, Directrice.

Article 3 :

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 28 février 2019.

Article 4 :

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,
Le 28 février 2019
Le Président,
Robert CHAZE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

Siège Social

24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16
Email : direction@indre.chambagri.fr

**DECISION DE DELEGATION
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural,

Décide

Article 1 :

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Christophe THOLONIAT en sa qualité de Chef de service à l'effet de signer au nom du Président :

- Les courriers de gestion courante de son service n'ayant aucun caractère financier;
- Les congés déposés par les agents de son service;
- Les ordres de missions et frais de déplacements du personnel de son service.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, l'ensemble des actes cités ci-dessus sera assuré par Mme Lydie LE ROUX, Directrice.

Article 3 :

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 28 février 2019.

Article 4 :

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,
Le 28 février 2019
Le Président,
Robert CHAZE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

Siège Social

24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16
Email : direction@indre.chambagri.fr

**DECISION DE DELEGATION
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural,

Décide

Article 1 :

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Christophe PERIGORD en sa qualité de Chef de service à l'effet de signer au nom du Président :

- Les courriers de gestion courante de son service n'ayant aucun caractère financier;
- Les congés déposés par les agents de son service;
- Les ordres de missions et frais de déplacements du personnel de son service.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, l'ensemble des actes cités ci-dessus sera assuré par Mme Lydie LE ROUX, Directrice.

Article 3 :

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 28 février 2019.

Article 4 :

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,
Le 28 février 2019
Le Président,
Robert CHAZE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

Siège Social

24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16
Email : direction@indre.chambagri.fr

**DECISION DE DELEGATION
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural,

Décide

Article 1 :

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Dimitri DESLANDES en sa qualité de Chef de service à l'effet de signer au nom du Président :

- Les courriers de gestion courante de son service n'ayant aucun caractère financier;
- Les congés déposés par les agents de son service;
- Les ordres de missions et frais de déplacements du personnel de son service.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, l'ensemble des actes cités ci-dessus sera assuré par Mme Lydie LE ROUX, Directrice.

Article 3 :

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 28 février 2019.

Article 4 :

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,
Le 28 février 2019
Le Président,
Robert CHAZE